



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 5734

Texte de la question

M. Dominique Paillé demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle son Gouvernement présentera au Parlement le projet de loi en cours de préparation concernant l'interdiction de la production et de la vente des mines antipersonnel et de lui préciser son contenu.

Texte de la réponse

La France signera, en décembre prochain à Ottawa, la convention d'interdiction totale des mines antipersonnel. Cette convention fera l'objet d'un projet de loi de ratification qui sera déposé devant le Parlement dès le printemps 1998. Dès lors, il est inutile de présenter au Parlement le projet de loi relatif aux mines antipersonnel auquel l'honorable parlementaire fait référence dans sa question n° 5734. Un pareil texte ne ferait, en effet, que reprendre des dispositions figurant d'ores et déjà dans la convention à laquelle nous adhérons et qui sont destinées à s'appliquer directement dans notre droit interne. La convention d'Ottawa nous oblige cependant à adapter et renforcer notre législation existante s'agissant, notamment, des sanctions pénales en cas de violation de la convention et de la mise en oeuvre du dispositif de vérification. Un projet de loi sera donc déposé au Parlement dans le courant de l'année prochaine afin que son adoption puisse assurer la mise en oeuvre rapide et effective des engagements souscrits par la France.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5734

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3772

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4343